

Le gouvernement pousse les entreprises au déploiement de contrats de fourniture d'électricité

« Prix de l'électricité : la nouvelle piste du gouvernement pour préserver la compétitivité des entreprises tricolores », titre La Tribune alors que le gouvernement pousse au déploiement de contrats de fourniture d'électricité d'une durée de cinq ans environ pour protéger les entreprises de taille moyenne de la forte volatilité des prix. Ces contrats pourraient être conclus avec EDF, mais aussi avec d'autres fournisseurs d'électricité, comme TotalEnergies et Engie. Ces nouveaux contrats de moyen terme ne concerneraient pas les très petites entreprises, qui pourront bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité tout comme les particuliers, mais le « ventre mou », c'est-à-dire « les entreprises de taille moyenne qui ne sont pas assez sophistiquées, qui ne peuvent pas s'engager sur 10 ou 15 ans, ni partager le risque de production d'électricité », a expliqué l'entourage d'Agnès Pannier-Runacher. La ministre a également demandé à France Industrie, à l'UIMM ainsi qu'à EDF de « faire des propositions pour voir si effectivement des contrats de cinq ans, peut-être un peu plus, peuvent fonctionner et s'ils sont équilibrés du point de vue du consommateur et du point de vue du producteur », ont précisé les membres de son cabinet. Avant toute chose cependant, la France devra parvenir à un accord avec les autres États membres de l'Union européenne pour obtenir un cadre de marché permettant de déployer ces nouveaux contrats. (La Tribune)